

INSCRIPTION 2024/2025

*Les champs marqués d'un * sont obligatoires
Merci d'écrire en majuscules pour plus de lisibilité*

Réservé au Grymda

Reçu le :

Adhésion

Cotisation

SEPA

RIB

FACTURE

Commune de cours :

RENNES

L'élève 1 :

NOM * : PRENOM * : DATE DE NAISSANCE * : / /
 PROF. * : COURS * : JOUR / HEURE * :

L'élève 2 :

NOM * : PRENOM * : DATE DE NAISSANCE * : / /
 PROF. * : COURS * : JOUR / HEURE * :

L'élève 3 :

NOM * : PRENOM * : DATE DE NAISSANCE * : / /
 PROF. * : COURS * : JOUR / HEURE * :

L'élève 4 :

NOM * : PRENOM * : DATE DE NAISSANCE * : / /
 PROF. * : COURS * : JOUR / HEURE * :

Représentant légal :

- NOM * :
- PRENOM * :
- ADRESSE * :
- CODE POSTAL * :
- VILLE * :
- TEL * :
- EMAIL * :

ATTESTATION

Je soussigné(e) reconnais avoir pris connaissance des horaires des cours de danse dispensés par le Grymda pour mon/mes enfants ou moi-même.

Je dégage le Grymda de toutes responsabilités pour tout incident ou accident pouvant survenir en dehors des heures de cours et notamment avant et après celles-ci pendant l'année 2024-2025.

J'autorise par ailleurs les responsables à prendre toute disposition urgente qui entrainerait l'état de santé ainsi que toutes mesures utiles en ce qui concernent la sécurité et la discipline pendant les cours.

J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur (disponible sur le site Internet www.grymda.com) et je m'engage à le respecter.

Fait à ,le

Signature :

La suite au verso



PAIEMENT 2024/2025

L'adhésion à la Fédération Française de Danse (FFD) est **obligatoire pour chaque élève**.
 Pour plus d'information sur l'adhésion à la FFD, rendez-vous sur notre site www.grymda.com.
 Par ailleurs, **tout dossier sans règlement ne sera pas pris en compte**.

Les chèques sont encaissés à partir de Octobre 2024 selon l'échéancier suivant : 05 octobre, 05 novembre, 05 décembre.

Les prélèvements suivent le même échéancier, jusqu'au 05 février pour les paiements en 6 fois.

NOUVEAU : Le Pass'Sport vous sera remboursé après traitement de votre attestation si le paiement initial est complet.

Adhésion(s) (obligatoire - 1 par élève) à la Fédération Française de Danse par chèque encaissé le 05/09/24 (règlement à part – a l'ordre du GRYMADA)		
Adhésion : 24€	Nb d'élèves :	Total :€
Sous – total adhésion(s) : <i>par chèque encaissé le 05/09/24</i>	€
Cotisations		
Cours de 45 mins : 204€	Nb d'élèves :	Total :€
Cours de 1h00 : 231€	Nb d'élèves :	Total :€
Cours de 1h15 : 249€	Nb d'élèves :	Total :€
Sous – total cotisation(s) : -10% pour 3 cotisations par famille -15% pour 4 cotisations par famille (uniquement sur le total des cotisations)	€
Sous – total adhésion(s) :	€
TOTAL	€



MODES DE REGLEMENT



<p style="text-align: center;">Chèque (s)</p> <p><input type="checkbox"/> 1 fois <input type="checkbox"/> 3 fois</p> <p>Réservé au GRYMADA</p> <p>Banque :</p> <p>Signataire :</p> <p>N°CHQ AD :</p> <p>N°CHQ 1 :</p> <p>N°CHQ 2 :</p> <p>N°CHQ 3 :</p>	<p style="text-align: center;">Prélèvement bancaire *</p> <p style="text-align: center;">mandat SEPA complété & signé + RIB</p> <p><input type="checkbox"/> 1 fois <input type="checkbox"/> 3 fois <input type="checkbox"/> 6 fois</p> <p style="text-align: center;">Les frais de rejet sont à la charge de l'adhérent. Ils s'élèvent à 18,50€ En cas de besoin, n'hésitez pas à prendre contact avec le secrétariat</p>	<p><input type="checkbox"/> ANCV : €</p> <p><input type="checkbox"/> ANCV-S : €</p> <p><input type="checkbox"/> UP : €</p> <p><input type="checkbox"/> MSA : €</p> <p><input type="checkbox"/> Pass'sport</p>
--	--	---

FACTURE SOUHAITEE OUI NON